# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 OCTOBRE 2019

## 4/1 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Suite au vote de la Décision Budgétaire Modificative n° 1 le 27 juin 2019, quelques ajustements supplémentaires doivent être opérés.

#### 1. Section de fonctionnement

#### a. Opérations réelles

Les charges de personnel doivent être complétées compte tenu de la mise en œuvre à compter de novembre 2019 de la 3ème phase du projet d'établissement de l'école de musique (2 500 €) et du recrutement de personnel contractuel (14 400 €).

Il y a lieu de procéder à un virement de crédits prévus initialement au budget pour des prestations de service réalisées par des organismes extérieurs (-2 800 €).

L'évolution des tarifs d'affranchissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et l'envoi en nombre de plis lié à des actions spécifiques 2019 (nouvelles cartes électorales et action « Territoire Zéro Chômeur ») nécessitent, par ailleurs, une augmentation des crédits budgétaires de 5 000 €.

Enfin, quelques compléments sont enregistrés par rapport au Budget Primitif notamment pour des frais de fourniture du service antenne télévision (4 500 €) et de maintenance du système de vidéo protection (15 000 €).

#### b. Opérations d'ordre

La régularisation de certains amortissements réalisés sur exercices antérieurs nécessite de prévoir 6 794,64 € supplémentaires :

- amortissements de frais d'insertion de marchés publics lancés en 2017 (4 165,20 €),
- amortissements d'une subvention d'équipement versée en 2007 (0,20 €),
- amortissements de mobilier acquis en 2010 (2 451,04 €),
- amortissements de matériel acquis en 2007 (178,20 €).

Le virement à la section d'investissement est diminué de 50 894,64 € afin d'équilibrer les différents ajustements budgétaires.

# 2. <u>Section d'investissement</u>

# a. Opérations réelles

Compte tenu du décalage de la date de démarrage des travaux d'aménagement de la Place Vauban, il est proposé de diminuer les crédits budgétaires 2019 de 44 100 €.

### b. Opérations d'ordre

Les inscriptions budgétaires correspondent :

- à la réintégration des travaux de mise en lumière de l'immeuble « La Pépite » au compte 21534 de la nomenclature M14 – Réseaux d'électrification.
- à l'apurement de frais d'études relatifs à la mise en lumière de l'immeuble « La Pépite » (17 933,46 €) et à la démolition de la résidence Van der Meersch (14 652 €),
- à l'apurement de la fin des travaux de restructuration de la Galerie Europe réalisés sous mandat par la SEM Ville Renouvelée (3 197,38 €),
- aux régularisations des amortissements de frais d'insertion de marchés publics lancés en 2017 (4 165,20 €), d'une subvention d'équipement versée en 2007 (0,20 €), de mobilier (2 451,04 €) et de matériel (178,20 €) acquis en 2010 et 2007,
- à la diminution du virement de la section de fonctionnement (-50 894,64 €).

La Décision Modificative n° 2 du budget principal de la Ville s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : 0 €,
- en section d'investissement : + 94 846,84 €.

#### BUDGET PRINCIPAL 2019 DECISION MODIFICATIVE N°2 FONCTIONNEMENT DEPENSES REELLES NOUVELLES RECETTES REELLES NOUVELLES montant Imputation Imputation libellé libellé montant Chapitre 920 92020 6261 rais d'affranchissement 5 000.00 92023 6156 Maintenance (service antenne télévision) 4 500,00 92023 64131 9 000,00 Rémunération des non titulaires (communication) Energie - électricité (salles municipales) 92025 60612 2 500,00 92026 6135 ocation mobilière (cimetière) 3 000,00 Chapitre 921 92112 6156 Maintenance (vidéo protection) 15 000,00 92311 64131 Rémunération des non titulaires (école de musique) 2 500.00 Chapitre 926 9263 64131 5 400,00 Rémunération des non titulaires (aides à la famille) Chapitre 928 92824 6042 Prestations de service (Le Lien) -2 800.00 DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES RECETTES D'ORDRE NOUVELLES Imputation libellé montant Imputation libellé montant Chapitre 934 nature 6811 Régularisation amortissements frais insertion marchés publics nature 6811 Régularisation amortissements subvention d'équipement nature 6811 Régularisation amortissements acquisition mobilier 2010 2 451,04 nature 6811 Régularisation amortissements acquisition matériel 2007 178.20 -50 894,64 0,00 INVESTISSEMENT DEPENSES REELLES NOUVELLES RECETTES REELLES NOUVELLES Imputation libellé montant Imputation libellé montant Chapitre 908 ravaux aménagement Place Vauban -44 100,0 DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES RECETTES D'ORDRE NOUVELLES Imputation libellé montant Imputation libellé montant Chapitre 910 Chapitre 910 nature 21534 Réintégration travaux de mise en lumière immeuble La Pépite 103 164.00 nature 2181 Réintégration travaux de mise en lumière immeuble La Pépite 103 164.00 nature 21534 17 933.46 17 933.46 Apurement frais d'études mise en lumière immeuble La Pépite nature 2031 Apurement frais d'études mise en lumière immeuble La Pépite Apurement frais d'études démolition résidence Van Der Meersch 14 652,00 nature 2031 14 652,00 nature 2138 leersch nature 238 Apurement travaux Galerie Europe sous mandat SEM 3 197,38 3 197,38 nature 2138 Apurement travaux Galerie Europe sous mandat SEM Chapitre 914 nature 28033 Régularisation amortissements frais insertion marchés publics 4 165,20 nature 280421 0,20 Régularisation amortissements subvention d'équipement 2 451,04 nature 28184 Régularisation amortissements acquisition mobilier 2010 178,20 nature 28188 égularisation amortissements acquisition matériel 2007 Chapitre 919 /irement de la section de fonctionnement -50 894.64 94 846,84 94 846,84

Le conseil municipal est invité à adopter la Décision Budgétaire Modificative n° 2 du budget principal de la Ville telle qu'elle se présente ci-dessus.